



**Commune de  
Vérossaz**

Formulaire à retourner à :

Administration communale

Case postale 22

1891 Vérossaz

Ou par e-mail : [info@verossaz.ch](mailto:info@verossaz.ch)

## **Demande de réservation**

Locataire : .....

Personne responsable (si différente du locataire) : .....

Adresse complète : .....

.....

N° de téléphone : ..... Adresse e-mail : .....

### LOCAUX DÉSIRÉS

**Bâtiment scolaire :**     Salle de gymnastique     Salle du préau avec cuisine

**Matériel désiré :**     Tables     Chaises     Vaisselle     Chauffe-assiettes  
                                  Sonorisation

**Chétillon :**             Couvert             Salle (anciennement buvette du FC)

Motif de la location : .....

Date : ..... Nombre de personnes : .....

Heure de début : ..... Heure de fin : .....

Le(a) soussigné(e) accepte les conditions de location figurant sur le règlement d'utilisation ainsi que les tarifs y relatifs et reconnaît s'y conformer.

Lieu et date : .....

Signature (représentant légal pour les mineurs) : .....

### **Pour la remise des clés, merci de prendre contact avec le responsable des locations.**

Responsable : M. Samuel Croset – 079 503 52 18

**NB :** Le contrôle de l'inventaire est obligatoire lors de la prise et lors de la remise des locaux (pas de réclamation possible si l'inventaire n'a pas été fait). Les locataires prennent leurs propres sacs poubelles et doivent rendre les locaux propres (balayage et nettoyage du sol si nécessaire). A défaut, le nettoyage sera facturé en sus.  
Pour rappel, les locataires sont priés de respecter le repos nocturne à partir de 22h.

---

---

### **A compléter par l'administration communale**

Date de réception de la demande : .....

Demande acceptée le : .....

Location fixée à : CHF..... (non compris : frais de nettoyage et rangement non effectués, pertes et casses éventuelles)

## **Tarifs de location**

Les cas spéciaux, non prévus ci-après, seront réglés par l'Administration Communale.

### **Salle de gymnastique (journée et/ou soirée)**

---

- Domiciliés : CHF 150.- /jour
- Non domiciliés : CHF 400.- /jour

### **Salle du préau y.c. cuisine (journée et/ou soirée)**

---

- Domiciliés : CHF 100.- /jour
- Non domiciliés : CHF 200.- /jour

### **Combiné salle de gymnastique et salle du préau y.c. cuisine (journée et/ou soirée)**

---

- Domiciliés : CHF 200.- /jour
- Non domiciliés : CHF 500.-/jour

### **Location pour les manifestations à but lucratif :**

- Domiciliés :  
Journée jusqu'à 20h : CHF 150.-  
Soirée dès 20h : CHF 200.-  
Journée et soirée : CHF 300.-
- Non domiciliés : Journée et soirée : CHF 800.-

### **Couvert de Chétillon (sans vaisselle)**

---

- Domiciliés : CHF 150.-/jour
- Non domiciliés : CHF 300.-/jour
- Sociétés locales : une sortie annuelle gratuite

### **Location pour les manifestations à but lucratif :**

- CHF 300.- le 1<sup>er</sup> jour
- CHF 100.- par jour supplémentaire

### **Salle de Chétillon (sans vaisselle)**

---

- Domiciliés : CHF 150.-/jour
- Non domiciliés : CHF 300.-/jour

### **Location pour les manifestations à but lucratif :**

- CHF 300.- le 1<sup>er</sup> jour
- CHF 100.- par jour supplémentaire

### **Respect des normes contre la lutte incendie, en particulier**

- veiller à laisser, en tout temps, les accès aux sorties de secours libres
- tout matériel inflammable utilisé pour une éventuelle décoration des locaux est interdit
- interdiction d'utiliser des bonbonnes de gaz à l'intérieur des bâtiments
- avertir les services de sécurités lors de manifestation de grande ampleur